

Législation relative à l'eau

AVIS

Conformément à l'article 24,2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que, conformément à l'arrêté ministériel du 12 août 2020, réf. EAU/AUT/17/0365, l'Entreprise NEU s.à r.l. est autorisée à l'

Gestion des eaux dans le cadre de l'extension et du rehaussement de la décharge « Rosswinkel » à Scheidgen

Le public peut prendre inspection du dossier et des plans afférents à la maison communale à Consdorf, pendant les heures d'ouverture ordinaires.

Fin affichage: 05 octobre 2020 inclusivement (40 jours)

Consdorf, le 25 août 2020
pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre f.f.,

le secrétaire communal f.f.,
(contresign art. 74 loi communale)

